

Faites des économies !

L'ADEME finance vos projets de récupération de chaleur



Eaux de refroidissement, condensats, fumées, air chaud, buées ou vapeur de procédé... sont autant de sources de **chaleur jusque-là perdues, dites aussi « fatales »**, que vous pouvez récupérer et ainsi réduire votre facture énergétique.

La chaleur fatale, une manne à exploiter



POUR L'UTILISER

sur vos propres installations (process, chauffage des locaux...) et réduire ainsi votre facture.

51 TWh, soit **16 %** de la consommation de combustibles dans l'industrie, rejetée sous forme de chaleur fatale > 100°C



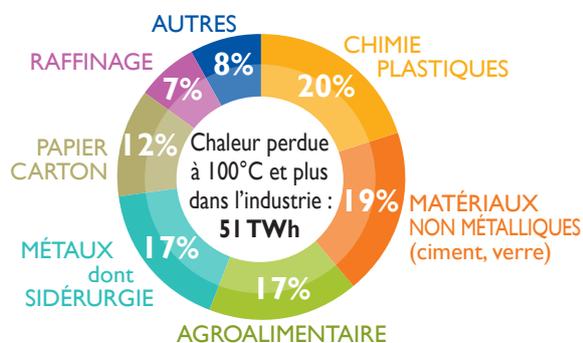
POUR LA VENDRE

à d'autres entreprises, ou plus largement, à un territoire, via un réseau de chaleur.

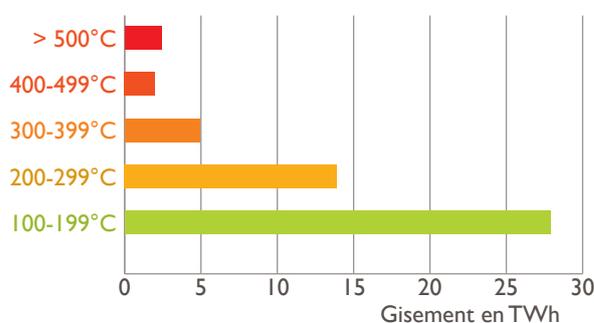
10,2 TWh identifiés à proximité d'un réseau de chaleur existant, soit **41 %** de l'énergie distribuée en 2012 par les réseaux de chaleur en France

Quelques chiffres sur les potentiels dans l'industrie

Répartition par secteurs industriels



Niveaux de température



Source : « La chaleur fatale industrielle, ADEME, mars 2015, ref 8445 »

➔ Plus d'infos



Le site Internet ADEME-CETIAT dédié à la chaleur fatale. Vous y trouverez des conseils pratiques, des méthodologies, des technologies existantes... : www.recuperation-chaleur.fr



Le document de référence ADEME sur les enjeux pour les secteurs industriels « Chaleur fatale industrielle », (réf. 8445 - Mars 2015) : www.ademe.fr/chaleur-fatale-industrielle

L'ADEME vous finance

Qui est concerné ?

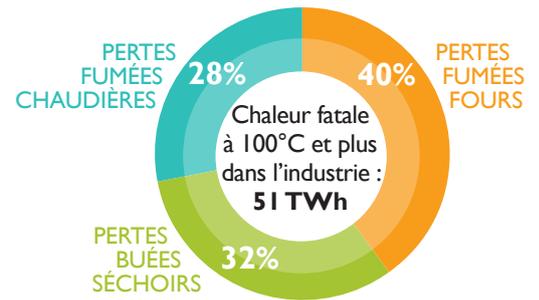
- Sites industriels,
- Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)
- Data-Centers,
- Hôpitaux,
- Autres secteurs tertiaires...

Quel périmètre ?

- Récupération de chaleur résiduelle sur un procédé (colonne à distiller, séchoir, four, chaudière...) pour une utilisation sur un autre procédé unitaire*.
- Stockage et remontée du niveau thermique (PAC ou CMV)
- Distribution et valorisation de chaleur (tuyauteries, canalisation, échangeurs...), pour une valorisation en interne (chauffage des locaux) ou en externe (entreprise voisine, réseau de chaleur urbain...).

* Procédé unitaire : il s'agit d'une subdivision d'un procédé industriel complet qui consiste en général en une opération physique ou chimique (réacteurs, échangeurs, séparateurs, pompes...).

Exemple d'origine des rejets dans l'industrie



Source : « La chaleur fatale industrielle, ADEME, mars 2015, ref 8445 »

Ne sont pas éligibles : les investissements bénéficiant du dispositif CEE (Certificat d'Economies d'Energie) via une fiche d'opération standardisée.

Quels niveaux d'aides ?

Études préalables	Investissements	
<p>jusqu'à 50 % + un bonus de 10 à 20 % pour les PME</p>	<p>du captage à la valorisation :</p> <p>jusqu'à 20 % des investissements + un bonus de 10 à 20 % pour les PME</p>	<p>dans le réseau de distribution de chaleur :</p> <p>jusqu'à 60 % des investissements réseau</p>
	<p>Une étude énergétique récente (moins de deux ans) sur le périmètre du projet devra être fournie.</p>	

Vous avez un projet ?

Le contact dans votre région : www.ademe.fr/regions

Plus d'informations sur les modalités d'aides : www.ademe.fr/fondschaleur

Le Fonds Chaleur renouvelable, c'est aussi :

Un soutien financier pour les études de faisabilité et les investissements dans des projets de production de chaleur renouvelable à partir de biomasse, de géothermie, de solaire thermique, de méthanisation : www.ademe.fr/fondschaleur